

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
COMITE DE POLE
PETR PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 31 MARS 2021

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
29	26	26

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un mars à vingt heures trente, le comité de pôle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en comité de pôle, en salle 2 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à LUNEVILLE ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de **Philippe DANIEL**, Président.

Présents : **Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Murielle GRIFFOUL-COLLOT, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Francine GARNIER, Dominique GEORGE, Christian GEX, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Sabrina VAUDEVILLE.**

Excusés : René WAGNER remplacé par Didier BOURDON, Rose-Marie FALQUE remplacée par Sabrina VAUDEVILLE, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER, Laure VOURION remplacée par Francine GARNIER.

Voix consultatives : Excusés Mme Sophie LEHE, M. Claude RICHARD

Monsieur Pierre Jean COURBET a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : **2021_018**

Objet : FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE LA RÉGIE DOTÉE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME 2020

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement 2020 de : 45 330,86
Un report de l'excédent de l'exercice 2019 : 22 405,68
Soit un résultat de l'exercice cumulé de : 67 736 ,54

Un excédent d'investissement 2020 de : 2 351,78
Un excédent d'investissement 2019 reporté de : 8 779,78
Soit un excédent de financement de : 11 131,16

Délibération :

Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte administratif de la régie de la Maison du Tourisme de l'exercice 2020, le Comité de pôle à l'unanimité :
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 :	67 736,54 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	67 736,54 €
Résultat reporté d'investissement (001) :	11 131,16 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le président, Philippe DANIEL